

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

N° 73

Objet :

ACOMPTE SUBVENTION 2023
CCAS

Rapporteur :
M. DAZELLE

Date de la Séance :

22 NOVEMBRE 2022

Date de la Convocation :

16 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation :

16 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 5

Membres absents : 3

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDO, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, , Maëva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :

Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2022

N° 073

OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ACHERES (CCAS)

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la demande d'acompte sur subvention au titre de l'exercice 2023 présentée par le CCAS,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 16/11/2022

Considérant le vote tardif du BP2023 de la ville d'Achères
Considérant le besoin de trésorerie du CCAS en début d'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DECIDE de procéder au versement d'un acompte sur subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) ayant son siège sis à Achères (78260), en Mairie, 8 rue Deschamps Guérin, d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €).

ARTICLE 2 : DIT que le montant de cet acompte sera déduit du montant à verser au CCAS lors du vote de la subvention annuelle 2023.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera reprise au budget primitif 2023, au compte nature 657362, compte fonction 420.

Fait et délibéré à Achères, le 22 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire

MARC HONORE

Deliberation publiée le :

25 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20221122-073DEL22_CCAS-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville.